

Les licences annuelles des fédérations sportives en 2025

Les 119 fédérations agréées par le ministère chargé des sports ont délivré 17,4 millions de licences annuelles en 2025, soit une augmentation au sortir des Jeux de Paris 2024 de 1,7 % sur un an, après une augmentation record de 3,8% entre 2023 et 2024. Contrairement à ces dernières années, les licences féminines progressent moins vite que les masculines. Selon des estimations provisoires, le nombre de licences annuelles serait stable entre 2025 et 2026 (+0,4 %). Les sports de raquette progressent à nouveau fortement en 2025, tandis que les fédérations scolaires ressentent la baisse de la natalité.

PARIS 2024 : DES RETOMBÉES D'AVANTAGE CONCENTRÉES EN AMONT DES JEUX

Fin 2025, 119 fédérations sont agréées par le ministère chargé des sports. Au cours de la saison 2025¹, elles ont délivré 17,4 millions de licences annuelles, en hausse de 1,7 % par rapport à 2024² (**encadré Le recensement des licences**). Cette hausse des licences annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024 est comparable à celle observée suite aux dernières olympiades (hors Tokyo 2021 affectés par la crise sanitaire, +3,3 % après Athènes 2004, +1,3 % après Pékin 2008, +1,7 % après Londres 2012, +0,9 % après Rio 2016). Elle fait suite à une hausse record (hors sortie de crise sanitaire entre 2021 et 2023) de 3,8 % entre 2023 et 2024 : l'organisation à domicile des Jeux semble avoir stimulé les prises de licences en amont de l'événement.

D'après une estimation provisoire, la hausse des prises de licences ralentirait nettement entre 2025 et 2026 (+0,4 %, après +1,7 % entre 2024 et 2025). Ce moindre dynamisme deux ans après les Jeux s'observait déjà lors des précédentes olympiades bien que les évolutions soient variables selon les olympiades (entre -0,7 % entre 2017 et 2018 soit deux ans après Rio 2016 et +0,3 % entre 2009 et 2010 après Pékin 2008). La moitié des licences (53,4 %) étant délivrées à des mineurs, avec de fortes disparités selon les fédérations, la baisse continue de la natalité depuis 2010 contribue au moindre dynamisme des prises de licences. Dans une moindre mesure, la fin du pass sport, aide financière à la prise de licences, pour les 6-13 ans a également pu avoir un impact sur certaines fédérations en 2026.

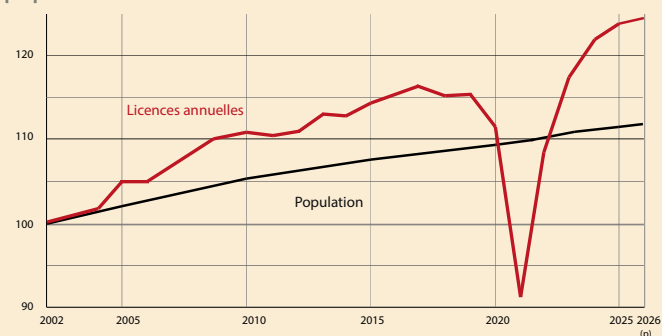
EN 2025, LES LICENCES FÉMININES PROGRESSENT MOINS VITE

En 2025, la fédération française (FF) de football reste la fédération olympique délivrant le plus de licences avec 2,37 millions, devant la FF de tennis (1,23 million) qui bénéficie toujours du développement du padel (134 000 licences, +50 % sur un an), et la FF de basketball qui dépasse l'équitation avec 631 000 licences. Le podium des licences annuelles masculines est le même, alors que chez les filles et femmes, l'équitation ressort devant le tennis et la gymnastique³.

Les licences annuelles féminines progressent moins vite que les licences masculines en 2025 (+1,5 % entre 2024 et 2025 contre +1,9 %) après plusieurs années de plus forte croissance relative. La part des filles et femmes passe donc de 38,9 % des licences en 2024 à 38,8 % en 2025. Les filles et les femmes demeurent moins souvent licenciées que leurs

Graphique 1

Évolution du nombre de licences annuelles et de la population entre 2002 et 2026 (base 100 en 2002)



Champ : France hors Mayotte pour la population ; licences annuelles délivrées dans les fédérations agréées pour les licences.

Source : INJEP, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2002-2025 ; Insee, estimation de population au 1^{er} janvier.

Note : licences estimation provisoire pour 2026 ; population estimation provisoire à partir de 2024.

Lecture : le nombre de licences annuelles a augmenté de 23,9 % entre 2002 et 2025 (123,9 en base 100 pour 2002), alors que la population a augmenté de 11,6 % sur la même période (111,6 en base 100 pour 2002).

homologues masculins (19,1 licences pour 100 habitantes en 2025, contre 32,0 pour leurs homologues masculins).

Avec la baisse de la natalité, les fédérations font face à une diminution de la taille des effectifs d'enfants potentiels. Les licences annuelles moins de 14 ans n'augmentent que de 1,0 % entre 2024 et 2025 : ce sont principalement les fédérations scolaires qui sont impactées en 2025 (notamment l'USEP). En lien avec le vieillissement de la population, les licences des plus de 55 ans augmentent nettement (+4,0 %), notamment via des fédérations comme la FFEPGV (gymnastique volontaire), la FF de tennis (tennis et padel), le tennis de table, le tir ou la pétanque. Les plus de 55 ans représentent 14,3 % des licences délivrées en 2025.

LES SPORTS DE RAQUETTES DE NOUVEAU EN FORTE CROISSANCE

Dans la suite de cette fiche, les évolutions par famille sont analysées sur le champ des 109 fédérations ayant délivré des licences entre 2019 (dernier millésime avant crise sanitaire) et 2025, c'est-à-dire sur un champ constant sur la période.

Le recensement des licences

Constituées sous la forme d'associations loi 1901, les fédérations sportives ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elles peuvent être agréées par le ministère chargé des sports si elles se conforment à certaines dispositions. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques (financières et humaines). Certaines fédérations agréées sont délégataires, c'est-à-dire en charge de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État et ont à ce titre un monopole, notamment pour organiser les compétitions délivrant les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux. Pour une discipline donnée, la délégation est accordée à une seule fédération.

Chaque année depuis 1949, un recensement des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées. L'estimation pour la saison 2026 est provisoire ; elle est réalisée à partir des remontées intermédiaires du 1^{er} trimestre 2026 pour 66 fédérations en rythme scolaire (totalisant 84 % des licences annuelles 2025).

Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (par exemple, compétition, encadrement) et/ou au sein de plusieurs fédérations.

Au sens de ce recensement, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue notamment des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (par exemple, une journée d'initiation), des autres titres de participation délivrés par les fédérations, et de la simple adhésion à un club sportif. Elle peut donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs ou d'encadrement (arbitre, dirigeant, entraîneur).

Via des fédérations comme le badminton (+14,7 % en 2025), ou le tennis de table (+21,8 %) et dans une moindre mesure le tennis (+5,0 %), les sports de raquettes (+8,2 % sur un an, +25,2 % sur 6 ans) poursuivent leur dynamique déjà entamée avant les Jeux. Ces fédérations présentent plus de licences adultes (la moitié des licences sont détenues par des personnes de 24 ans ou plus), témoignant du développement de pratiques aussi bien en compétition que dans le champ du loisir. Les fédérations de sports de combat (+5,0 % sur un an, +18,3 % sur 6 ans) et d'arts martiaux (+5,3 % sur un an, +7,9 % sur 6 ans) se distinguent nettement par leur dynamisme au sortir des Jeux. L'escrime (+19,2 % en 2025) et le judo (+8,4 %) bénéficient de retombées notables en 2025 mais le nombre de licences diminuerait en 2026.

Dans les fédérations de sports collectifs, principales pourvoyeuses de licences (près d'une licence annuelle délivrée sur quatre), la croissance du nombre de licences ralentit après deux années de forte hausse (+1,3 % sur un an, +14,9 % sur 6 ans). Le nombre de licences baisserait légèrement en 2026, notamment pour le football. Par ailleurs, le volley poursuit son développement rapide (+6,5 % sur un an, +52,2 % sur 6 ans).

Parmi les sports individuels (+2,7 % sur un an, +9,0 % sur 6 ans), l'athlétisme, le tir et le tir à l'arc progressent nettement au sortir des Jeux. Suite aux Jeux paralympiques, les licences délivrées par les fédérations para-sportives (handisport et sport adapté) augmentent (+4,0 % sur un an, +6,8 % sur 6 ans).

Les fédérations d'activités d'expression, de la forme, et de la force (+3,7 % sur un an, +2,9 % sur 6 ans) dépassent pour la première fois leur niveau d'avant crise sanitaire et seraient toujours orientées à la hausse en 2026 notamment via la gymnastique volontaire de la FFEPGV ou la danse. Les fédérations de sport de nature sont en léger recul (-0,6 % sur un an, +1,8 % sur 6 ans) du fait d'un nouveau repli de l'équitation, tandis

que le triathlon et l'escalade poursuivent leur développement depuis la sortie de crise sanitaire. Dans les fédérations scolaires et universitaires, le nombre de licences est désormais inférieur au niveau d'avant crise sanitaire (-3,0 % sur un an, -0,4 % sur 6 ans) et diminuerait également en 2026, en lien avec la diminution des effectifs scolaires (André *et al.*, 2026). Après des années difficiles en sortie de crise sanitaire, les fédérations généralistes retrouvent une croissance des licences (+2,8 % sur un an, -10,6 % sur 6 ans), ce qui se confirmerait en 2026.

Clément Anne, chargé d'études statistiques (INJEP)

1. C'est-à-dire, selon l'organisation des fédérations, l'année civile 2025 ou la saison 2024-2025.
2. Une enquête flash réalisée au sortir des Jeux de Paris avait permis une première estimation provisoire de +5 % des prises de licences entre novembre 2023 et novembre 2024 pour 45 fédérations (Anne 2025). La moindre augmentation mesurée ici sur l'ensemble de la saison (+1,7 % sur les 119 fédérations agréées mais également +1,7 % sur les 45 fédérations de l'enquête flash) par rapport à novembre 2024 (+5 % par rapport à novembre 2023) suggère que l'augmentation du nombre de licences après les Jeux se serait concentrée en début de saison 2024/2025.
3. Hors fédérations scolaires/universitaires, la gymnastique volontaire (FFEPGV) est la 2^e fédération en licences annuelles féminines.

Tableau 1

Évolution du nombre de licences annuelles par famille de fédérations entre 2019 et 2026 (en %)

	2025/2019	2025/2024	2026/2025 (provisoire)
Sports d'opposition (20)*	+19,1 %	+7,0 %	0,0 %
dont sports de raquettes (8)	+25,2 %	+8,2 %	+2,8 %
dont sports de combat (5)	+18,3 %	+5,0 %	-5,5 %
dont arts martiaux (6)	+7,9 %	+5,3 %	-4,3 %
Sports collectifs (12)	+14,9 %	+1,3 %	-1,2 %
Sports individuels (24)	+9,0 %	+2,7 %	+2,3 %
Para-sport (2)	+6,8 %	+4,0 %	+4,0 %
Activités d'expression, de la forme et de la force (7)	+2,9 %	+3,7 %	+1,3 %
Sports de nature (25)	+1,8 %	-0,6 %	+2,6 %
Sport scolaire et universitaire (5)	-0,4 %	-3,0 %	-2,3 %
Généralistes (14)	-10,6 %	+2,8 %	+4,9 %
Ensemble des 109 fédérations**	+7,0 %	+1,7 %	+0,4 %

* Dont FF des échecs.

** La hausse est de 7,4 % entre 2019 et 2025, 1,7 % en 2025, puis de 0,4 % en 2026 sur l'ensemble des 119 fédérations de 2025.

Source : INJEP, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2019-2025.

Champ : 109 Fédérations délivrant des licences annuelles chaque année entre 2019 et 2025 (donc sans les 6 fédérations délivrant des licences annuelles uniquement depuis 2022 ou 2023 - 0,3 % des licences totales 2025 -, ainsi que 3 fédérations ne délivrant pas de licences annuelles) et hors FF de double dutch.

Lecture : Entre 2019 et 2025, le nombre de licences annuelles délivrées par les 12 fédérations de sports collectifs a augmenté de 14,9 % ; il diminuerait de 1,2 % entre 2025 et 2026.

POUR ALLER PLUS LOIN

■ Données statistiques sur les licences sportives et précisions méthodologiques en [lien](#).

■ André P., Barhoumi M., Miconnet N., Serre P. (2026), Projections d'effectifs scolaires à horizon 2035, Note d'information Depp, n°26.09, avril 2026 [lien](#).

■ Anne C. (2025), Les licences sportives annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024, INJEP Fiches repères, n° 2025/01 [lien](#).